

## AVIS DE CONCERTATION

PROJET D'AMENAGEMENT DES COURS DE VERDUN (ENTRE LE COURS XAVIER ARNOZAN ET LA PLACE TOURNY), CLEMENCEAU, ALBRET, PLACE TOURNY ET RUE DU DOCTEUR NANCEL PENARD, RUE CLAUDE BONNIER (ENTRE LA RUE DU CHATEAU D'EAU ET LE COURS D'ALBRET) ET PLACE DU COLONEL RAYNAL.

### AJOUT D'UNE PIECE COMPLEMENTAIRE

— — — —

Le public a été informé que par délibération n°2011/0232, en date du 29 avril 2011, le Conseil de Communauté a décidé d'ouvrir une concertation sur le projet d'aménagement du cours de Verdun (entre le cours Xavier Arnoz et la place Tourny), de la place Tourny, du cours Clémenceau, de la rue du Docteur Nancel Pénard et du cours d'Albret, sur la commune de Bordeaux. Puis, par délibération n°2012/0709, en date du 26 octobre 2012, le Conseil de Communauté a décidé d'étendre le périmètre et d'y inclure la rue Claude Bonnier (entre la rue du Château d'eau et le cours d'Albret) et la place du Colonel Raynal, nécessitant le versement de pièces complémentaires à la concertation en cours.

Il a été décidé de verser à nouveau une pièce complémentaire à cette concertation à savoir la présentation du pré-programme d'aménagement concernant le concours d'architecture et d'ingénierie relatif à la ceinture des cours et la place Tourny.

Ainsi, les trois dossiers de concertation, actuellement mis à la disposition du public seront enrichis de cette pièce complémentaire :

- à l'Hôtel de Ville de Bordeaux,
- à la Direction Territoriale Bordeaux – Tour 2000, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>me étage – 1 Terrasse Front du Médoc – 33 000 Bordeaux.
- et à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements (Pôle mobilité) de la Communauté urbaine de Bordeaux – immeuble Porte de Bordeaux, 6<sup>e</sup>me étage – 12 boulevard Antoine Gautier – 33 000 Bordeaux.

Cette nouvelle pièce complémentaire sera tenue à la disposition du public à compter du 21 mai 2013, lequel pourra formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation, ainsi que sur le site participation.lacub.fr (Rubrique : Projets Locaux – onglet Bordeaux/ceinture des cours).

La fin de la concertation sera annoncée par voie de presse.

Le président de la Communauté urbaine de Bordeaux.